

SPÉCIAL SERVICES

Éditorial



Ex'infos SPÉCIAL SERVICES est conçu pour informer les Exincourtois des actions développées par le conseil municipal et mises en œuvre soit par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), soit par la mairie.

Il se veut pratique d'utilisation.

Son format réduit et sa présentation sont de nature à en faciliter la lecture. Il trouve toute sa place dans la liste des documents à conserver et si, aujourd'hui son contenu ne semble pas vous concerner, peut-être demain en aurez-vous l'utilité... Il peut également rendre service à un voisin qui l'aurait égaré.

En cas d'interrogation sur le fonctionnement d'un service, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie où le personnel et les élus sont à votre disposition.

**Le Maire
Jean Cuynet**

Services petite enfance

Crèche halte-garderie «Les Petits Princes»



La crèche «Les Petits Princes», située 2 rue Contejean, fonctionne du lundi au vendredi, en multi-accueil.

Sa capacité est de :

- 20 enfants de 10 semaines à 4 ans en accueil régulier, de 7h30 à 18h30,
- 5 enfants de 10 semaines à 6 ans en accueil ponctuel de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30.

Cette structure est fermée :

- 4 semaines en août,
- 2 semaines à Noël,
- 1 semaine pendant les vacances d'hiver,
- 1 semaine pendant les vacances de printemps,
- 1 jour pour le pont de l'Ascension.

Pour tout renseignement, s'adresser à la directrice. Tél : 03 81 94 01 48.

Relais Famille Assistants Maternelles

Le rôle du Relais Famille Assistants Maternelles est :

- avant tout d'informer et d'orienter les familles,
- d'animer des rencontres entre professionnels et parents,
- de proposer et d'organiser des réunions à thème pour les assistantes maternelles et les familles,
- de faciliter la communication et créer de nouveaux liens parentaux avec les autres professionnels de la petite enfance (crèche, école, bibliothèque,...).

Adresse :

RAMPE «Les Joyeux Lutins»
M.E.J.E. Jean FERRAT
Place du 14 juillet
25460 ETUPES

Contact :

Audrey RECEVEUR, animatrice du Relais
ram-etupes@wanadoo.fr
Tél. : 06 31 22 75 49

- Lundi : 9h-12h et 13h-17h
- Mardi : 9h-12h et 13h-18h (**et plus tard sur RDV uniquement**)
- Mercredi : 9h-11h30 et 13h30-17h
- Jeudi : 9h-12h et 13h-17h
- Vendredi : 9h-12h et 13h-17h

Permanence sur Exincourt :
sur rendez-vous.

Services jeunesse

Restauration

Les enfants sont accueillis sur le site de Champagne Loisirs les jours de classe de 11h45 à 13h15. Ils partagent un moment convivial avec leurs camarades en deux temps : le repas et les jeux ou la détente.

Accueil périscolaire

Après la classe, les enfants se rendent par navette jusqu'aux locaux de Champagne Loisirs. Horaires : 16h30 à 18h. Après le goûter, les animations s'enchaînent (aide aux devoirs - activités multiples : jeux, sport, cuisine, culture). Cet accueil est proposé aux élèves de maternelle et d'élémentaire inscrits sur la commune. Pour ces deux services, les inscriptions s'effectuent en mairie. Pour toute modification en cours d'année, veuillez vous adresser directement à Champagne Loisirs par mail ou par courrier.

La commune assure gratuitement le transport de tous les élèves, matin, midi et soir.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs accueille les enfants d'Exincourt mais aussi des communes extérieures pour les petites vacances (Toussaint, février et avril) et pour les grandes vacances (juillet et selon les années la dernière semaine du mois d'août).

Vacances scolaires

L'accueil des enfants est assuré de 8h30 à 17h du lundi au vendredi avec possibilité de prendre le repas de midi. Les enfants sont encadrés par des animateurs des FRANCAS formés à l'encadrement des enfants.



Club ados

L'accès au local est réservé aux jeunes de la commune de 11 à 17 ans.

En période scolaire : les mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h et les mercredis, vendredis et samedis de 18h à 21h en fonction des projets mis en place avec le groupe de jeunes.

En période de vacances (sauf Noël et août) : du lundi au vendredi (horaires et tarifs variables en fonction des activités proposées).

Accueil à la journée, repas tiré du sac ou possibilité de prendre son repas au restaurant scolaire (avec supplément). N'hésitez pas à vous renseigner.

Champagne Loisirs
1 rue d'Echelotte
25400 EXINCOURT
Tél. : 03 81 94 04 12
E-mail : champagne.loisirs@orange.fr

C.C.A.S. - 41 rue du Croissant

Tél. : 03 81 90 78 40

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est géré par un Conseil d'Administration, composé d'élus et de membres d'associations. Le maire en est le Président de droit. Financé essentiellement par une subvention municipale, le CCAS est un service communal à l'écoute de tous.

Le C.C.A.S. participe à l'instruction des demandes d'aide sociale.

Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Il peut, le cas échéant, exercer les compétences que le département a confiées à la commune.

Mais l'un des premiers buts du C.C.A.S., c'est offrir des solutions pour un maintien à domicile.

Repas à domicile



Convention avec le château d'Uzel.

Vous avez 70 ans et plus, vous pouvez bénéficier des repas à domicile.

Vous avez moins de 70 ans, vous êtes dans une situation passagère difficile (maladie, accidents,...), ce service est à votre disposition.

Le C.C.A.S. assure les repas 7 jours/7 et les livre en voiture réfrigérée du lundi au vendredi.

Télé-alarme

Convention avec Vitaris.

Ce système de sécurité et d'alerte permet d'être en liaison constante avec un centre de surveillance qui déclenche les secours appropriés.

Les appareils sont mis à disposition des usagers moyennant une redevance mensuelle.

La première installation est prise en charge par le C.C.A.S.

Déneigement des trottoirs

Convention avec Travaillons Ensemble

Chaque personne est tenue de déneiger devant son domicile afin de faciliter le passage des piétons.

Le C.C.A.S. prend à sa charge 50% du montant de la prestation si vous n'êtes pas imposable, si vous avez plus de 70 ans et si, bien sûr, vous habitez Exincourt.

Bibliothèque

Portage à domicile : en collaboration avec la bibliothèque, le C.C.A.S. propose de déposer des livres à domicile aux personnes non valides et /ou en situation de handicap, comme une sortie de l'hôpital et donc en incapacité de se déplacer à la bibliothèque.

Des livres en gros caractères sont disponibles pour les personnes malvoyantes. Le service est assuré par l'adjointe aux affaires sociales en liaison étroite avec la responsable de la bibliothèque.

Une inscription à la bibliothèque reste nécessaire.



Plan d'alerte et d'urgence

Les événements climatiques passés ont montré la nécessité d'identifier les personnes à risques ainsi que les personnes vulnérables, afin de leur porter une aide rapide et adaptée en cas de besoin.

il convient donc, en cas d'alerte liée à des situations exceptionnelles, de permettre

aux services de secours d'accéder rapidement au domicile des personnes en danger.

Si vous êtes une personne âgée de 65 ans et plus, handicapée et isolée, pensez à vous inscrire sur ce registre. Un fichier, tenu en toute confidentialité, existe en mairie, n'y figurent que ceux qui s'y sont inscrits.

Visite de courtoisie

Pour être plus près de nos aînés, le C.C.A.S. sollicite des personnes motivées

et encourage tout un chacun à être «voisin vigilant» et à rendre visite aux personnes âgées isolées et en difficulté.

Si vous êtes seul, en difficulté, ou si vous avez connaissance de personnes âgées isolées, informez le C.C.A.S. en mairie.



Petits travaux à domicile

Convention avec Travaillons Ensemble.

Il s'agit de venir en aide aux personnes de plus de 70 ans pour les petites réparations de la maison (un robinet qui fuit, une ampoule à changer,...).

Prise en charge identique au service de déneigement.

Services envers les familles en difficulté

Banque Alimentaire



Convention avec la Banque Alimentaire dont le siège est à Besançon.

Le but est de venir en aide aux familles en difficulté.

Tous les ans, une collecte nationale est assurée grâce à la mobilisation des bénévoles.

Aides directes : colis d'urgence et exceptionnels.

L'attribution de l'aide à la Banque Alimentaire ne se fait que sur acceptation du dossier au cours de CLC (Commission Locale de Coordination), avec les assistantes sociales.

Les bénéficiaires sont convoqués tous les quinze jours pour une distribution. Du bois de chauffage peut également être attribué gratuitement.

Logement

Le C.C.A.S. accueille les personnes en recherche d'un logement en partenariat avec NÉOLIA.

Taxe d'habitation

Abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées. Pour bénéficier de cet abattement de 10%, le redevable de la taxe d'habitation doit satisfaire à au moins une des conditions suivantes :

1. Être titulaire de l'allocation supplémentaire d'invalidité mentionnée à l'article L815-24 du code de la sécurité sociale.
2. Être titulaire de l'allocation aux adultes handicapés mentionnée aux articles L821-1 et suivants du code de la sécurité sociale.
3. Être atteint d'une infirmité ou d'une invalidité l'empêchant de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence.
4. Être titulaire de la carte d'invalidité mentionnée à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.
5. Occuper son habitation principale avec des personnes visées ci-dessus aux paragraphes précédents.

**Assistante Sociale
Centre Médico-Social
du Conseil Général du Doubs
24 avenue de la Gare
25400 Audincourt
Tél. : 03 81 37 45 45**

Services extérieurs

CLIC

Centre Local d'Information et de Coordination

Niveau 1, local 40
Parc & Home Renaissance
2 rue de Docteur Flamand
25200 MONTBÉLIARD
Tél. : 03 81 94 74 30

mail:contact@coordination-gerontologie.fr



À TOUTES LES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS, AYEZ LE REFLEXE «CLIC»

Le but du «CLIC», ou Centre Local d'Information et de Coordination, est de favoriser la coordination des acteurs pour une meilleure réponse au **maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans.**

Accueillir, informer, répondre, vous accompagner et élaborer avec vous un dossier pour l'accès à vos droits, une aide à la gestion administrative et financière et aussi un suivi individuel et personnalisé.

CIDFF

Centre d'Information

des Droits des Femmes et de la Famille



Fondé en 1972 à l'initiative de l'État, le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CNIDFF) est un relais essentiel de l'action des pouvoirs publics en matière d'accès aux droits pour les femmes, de lutte contre les discriminations sexistes et de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

**Permanence les 1^{er} et 3^{ème} jeudis de chaque mois
10 rue des Écoles (locaux de Travaillons Ensemble)
Sur rendez-vous - tél : 03 81 25 66 69
mail : urcidffc@laposte.net**

Repas des retraités

Ce moment convivial est très apprécié par les retraités.

Ce repas est offert chaque année en octobre aux personnes retraités de plus de 65 ans habitant la commune et à leur conjoint, quel que soit l'âge.

Bons et cadeaux de Noël

Un bon d'achat est remis aux personnes de 70 ans et plus par les membres du comité consultatif des affaires sociales.

Un cadeau de Noël est remis aux personnes âgées de la commune résidant en maison de retraite ou unité de vie.

Les enfants des familles en difficulté reçoivent un bon achat pour l'acquisition de jouets ou de vêtements.

Club de l'Âge d'Or

Le «Club de l'Âge d'Or» se réunit chaque mardi pour un après-midi récréatif.

Les Abeilles, issues de l'Âge d'Or, se réunissent le jeudi après-midi les semaines impaires pour un moment de «bricolage».

Un cours de gymnastique douce est dispensé le lundi matin au centre René Morel.

Renseignements vers la Présidente.

Services +

Médaille de la famille française

La médaille de la famille française est une distinction honorifique décernée aux personnes qui élèvent ou qui ont élevé dignement de nombreux enfants, afin de rendre hommage à leurs mérites, et de leur témoigner la reconnaissance de la nation.

- 4 ou 5 enfants pour la médaille de bronze,
- 6 ou 7 enfants pour la médaille d'argent,
- 8 enfants et plus pour la médaille d'or.

Aides aux déclarations de revenus

Une permanence est organisée chaque année avec l'aide de bénévoles.

L'objectif est d'aider les personnes qui le souhaitent à vérifier et/ou rédiger leur déclaration de revenus.

Accès à la domiciliation au C.C.A.S.

La procédure de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, d'avoir une adresse administrative pour faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux. La notion de personne sans domicile stable désigne toute personne qui ne dispose pas d'une adresse lui permettant d'y recevoir et d'y consulter son courrier de façon constante.

Célébration des anniversaires de mariage

- Noces d'or : 50 ans de mariage
- Noces de diamant : 60 ans de mariage
- Noces de palissandre : 65 ans de mariage